

SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Préambule

Le Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2019 des anciens syndicats intercommunaux :

- Basse Reyssouze (BR)
- Saône Veyle (SV)

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2023 comporte :

- **les indicateurs agrégés de l'exercice 2023 du SEP Saône Veyle Reyssouze**
- **les rapports détaillés par service**
 - partie 1 : service Basse Reyssouze
 - partie 2 : service Saône Veyle
- **le diaporama de présentation synthétique**

Indicateurs agrégés de l'exercice 2023 du SEP Saône Veyle Reyssouze

Présentation du territoire desservi

Service Basse Reyssouze

Service exploité en affermage par SAUR

ARBIGNY
ASNIERES-SUR-SAONE
BEREZIAT
BOISSEY
BOZ
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE
CHEVROUX
COURTES
CURCIAT-DONGALON
GORREVOD
MANTENAY-MONTLIN
MANZIAT
OZAN
PONT-DE-VAUX
REYSSOUZE
SAINT-BENIGNE
SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE
SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
SERMOYER
SERVIGNAT
VERNOUX
VESCOURS
VESINES



Service Saône Veyle

Service exploité en affermage par SUEZ Eau France

BAGE-DOMMARTIN
BAGE-LE-CHATEL
CROTTET
FEILLENS
PERREX
PONT-DE-VEYLE
REPLONGES
SAINT-ANDRE-DE-BAGE
SAINT-CYR-SUR-MENTHON
SAINT-GENIS-SUR-MENTHON
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE



Indicateurs du service

	agrégation Saône Veyle Reyssouze					service Basse Reyssouze					service Saône Veyle				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
1. Caractérisation technique du service															
estimation de la population desservie - habitants	38 414	37 335	37 819	37 987	38 172	17 526	17 174	17 164	17 207	17 222	20 888	20 161	20 655	20 780	20 950
nombre d'abonnés	18 855	18 962	19 227	19 392	19 696	9 231	9 304	9 417	9 524	9 616	9 624	9 658	9 810	9 868	10 080
volume produit – m3	3 192 845	3 287 287	3 065 600	3 244 497	3 029 796	1 498 076	1 531 663	1 488 455	1 619 340	1 470 942	1 694 769	1 755 624	1 577 145	1 625 157	1 558 854
achats en gros – m3	30 374	58 677	96 822	28 673	20 226	30 363	58 661	35 811	19 142	19 680	11	16	61 011	9 531	546
ventes en gros – m3	38 100	53 323	54 660	78 493	23 038	0	0	15 970	59 101	1 731	38 100	53 323	38 690	19 392	21 307
volume mis en distribution	3 185 119	3 292 641	3 107 762	3 194 677	3 026 984	1 528 439	1 590 324	1 508 296	1 579 381	1 488 891	1 656 680	1 702 317	1 599 466	1 615 296	1 538 093
volumes vendus aux abonnés – m3	2 744 862	2 702 242	2 609 913	2 577 108	2 402 460	1 370 411	1 347 729	1 328 086	1 340 999	1 236 538	1 374 451	1 354 513	1 281 827	1 236 109	1 165 922
autres volumes (de service + sans comptage) – m3	58 100	61 384	62 095	67 413	61 493	36 002	35 905	34 316	40 556	30 093	22 098	25 479	27 779	26 857	31 400
volume consommé autorisé – m3	2 802 962	2 763 626	2 672 008	2 644 521	2 463 953	1 406 413	1 383 634	1 362 402	1 381 555	1 266 631	1 396 549	1 379 992	1 309 606	1 262 966	1 197 322
linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) - km	853,5	853,4	853,4	853,2	854,9	485,0	485,0	484,9	485,1	486,0	368,5	368,4	368,5	368,1	368,9
2. Tarification de l'eau et recettes du service : €TTC/m3 base 120 m3						2,36 €	2,39 €	2,40 €	2,44 €	2,50 €	2,07 €	2,10 €	2,09 €	2,32 €	2,44 €
3. Indicateurs de performance															
qualité de l'eau - taux de conformité eau distribuée / bactériologie	100,0%	100,0%	100,0%	98,7%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	97,3%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
qualité de l'eau - taux de conformité eau distribuée / physico-chimie	100,0%	99,0%	98,7%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	97,4%	100,0%	100,0%	100,0%	97,9%	100,0%	100,0%	100,0%
indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux - /120	97,5	98	98	98	100	95	95	95	95	100	100	100	100	100	100
rendement du réseau de distribution (pondéré)	88,1%	84,2%	86,2%	83,2%	81,5%	92,0%	87,0%	90,4%	87,9%	85,1%	84,7%	81,6%	82,3%	78,4%	78,1%
indice linéaire des volumes non comptés (pondéré) – m3/km/j	1,4	1,9	1,6	2,0	2,0	0,9	1,4	1,0	1,3	1,4	2,1	2,6	2,4	2,8	2,8
indice linéaire de pertes en réseau (pondéré) – m3/km/j	1,2	1,7	1,4	1,8	1,8	0,7	1,2	0,8	1,1	1,3	1,9	2,4	2,1	2,6	2,5
taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (pondéré)	1,30%	1,75%	2,20%	2,08%	2,04%	0,61%	0,72%	0,95%	1,31%	1,43%	2,21%	2,73%	2,81%	3,09%	2,84%
indice d'avancement de protection des ressources en eau	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%
4. Financement des investissements															
montants financiers des travaux engagés	3 030 530 €	2 992 887 €	3 647 205 €	5 352 235 €	3 986 998 €										
état de la dette du service au 31.12.2021	3 239 539 €	2 826 202 €	1 620 627 €	1 301 308 €	1 026 391 €										
épargne de gestion brute	1 691 876 €	1 844 798 €	1 669 467 €	1 482 985 €	2 635 659 €										
durée d'extinction de la dette	1,9 années	1,5 années	0,97 année	0,88 année	0,39 année										
amortissements	1 162 694 €	1 192 212 €	1 186 109 €	1 452 655 €	1 606 313 €										

SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Exercice 2023

partie 1 / service Basse Reyssouze

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Production	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.4.	Autres volumes.....	7
1.6.5.	Volume consommé autorisé	7
1.6.6.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	18
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	18
3.8.	Taux de réclamations (P155.1)	19
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	20
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : service Basse Reyssouze
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arbigny, Asnières-sur-Saône, Boisse, Boz, Béréziat, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Courtes, Curciat-Dongalon, Gorrevod, Mantenay-Montlin, Manziat, Ozan, Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Sermoyer, Servignat, Vernoux, Vescours, Vésines
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui ☒ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 2012 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ ☐ Délégation par Entreprise privée

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01.10.2012
- Date de fin de contrat : 30.09.2024

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

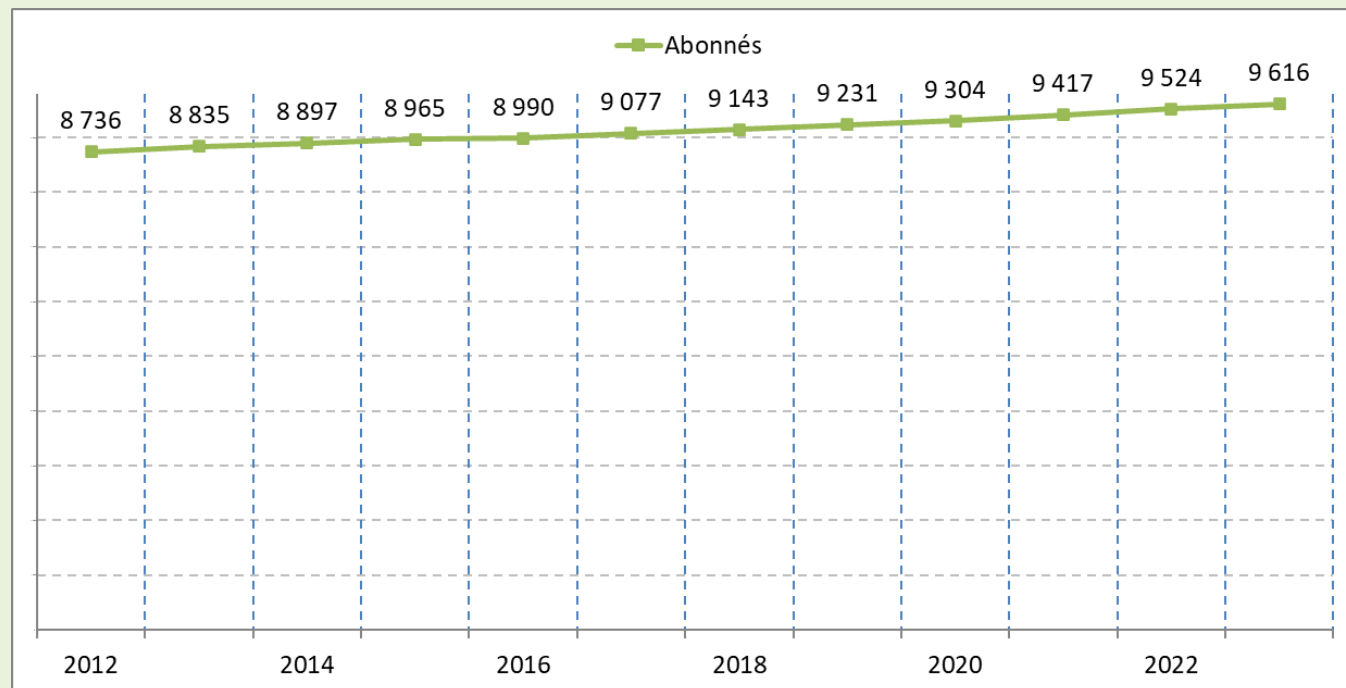
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 17 222 habitants au 31/12/2023 (17 207 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 616 abonnés au 31/12/2023 (9 524 au 31/12/2022).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Arbigny	228	228
Asnières-sur-Saône	43	43
Boissey	250	254
Boz	176	178
Béréziat	269	275
Chavannes-sur-Reyssouze	393	395
Chevroux	499	512
Courtes	152	152
Curciat-Dongalon	301	310
Gorrevod	420	426
Mantenay-Montlin	199	199
Manziat	996	1 008
Ozan	353	359
Pont-de-Vaux	1 504	1 508
Reyssouze	507	515
Saint-Bénigne	683	684
Saint-Jean-sur-Reyssouze	293	299
Saint-Nizier-le-Bouchoux	429	430
Saint-Trivier-de-Courtes	406	407
Saint-Étienne-sur-Reyssouze	665	674
Sermoyer	383	380
Servignat	97	101
Vernoux	138	137
Vescours	101	103
Vésines	39	39
Total	9 524	9 616

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,79 abonnés/km au 31/12/2023 (19,63 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,79 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,81 habitants/abonné au 31/12/2022).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 470 942 m³ pour l'exercice 2023 (1 673 220 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Puits d'Asnières	1 673 220	1 494 911	-10,7%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

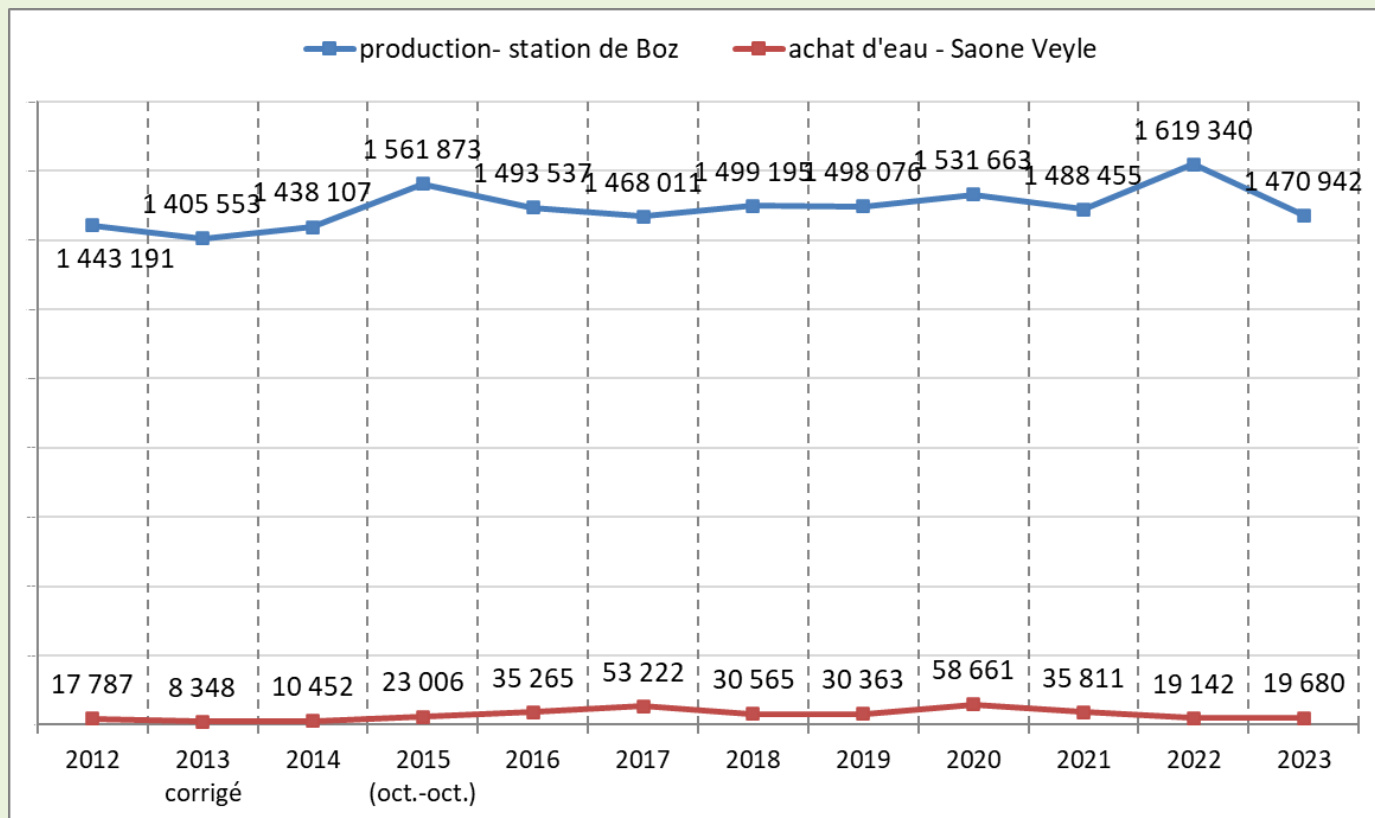
1.6.1. Production

L'écart entre volume produit et volume prélevé provient des besoins en eau de process de l'usine de traitement de Boz (ozoneurs, rétrolavage des filtres, analyseurs...).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total du volume produit (V1)	1 619 340	1 470 942	-9,2%	80

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total d'eaux traitées achetées (Saône Veyle) (V2)	19 142	19 680	2,8%	80



1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

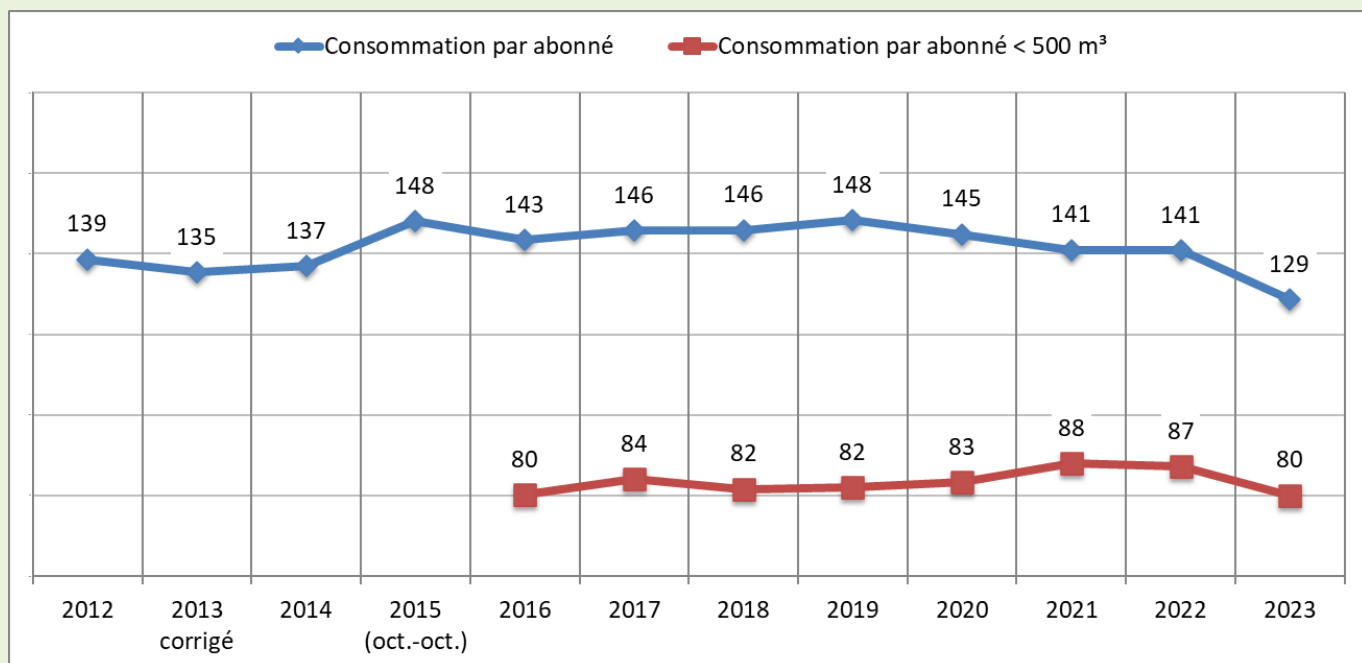
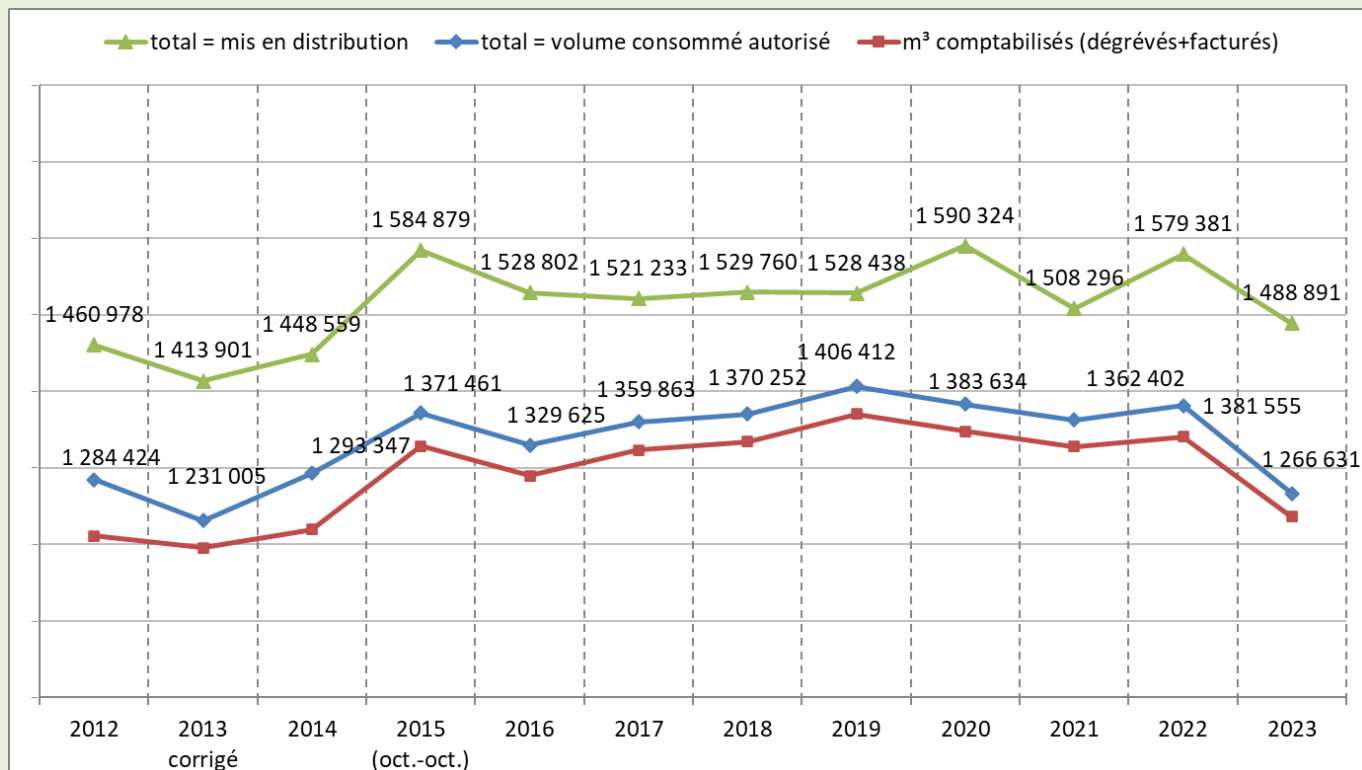
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	1 340 999	1 236 538	-7,8%
Total vendu à d'autres services (V3)	59 101	1 731	-97,1%

1.6.4. Autres volumes

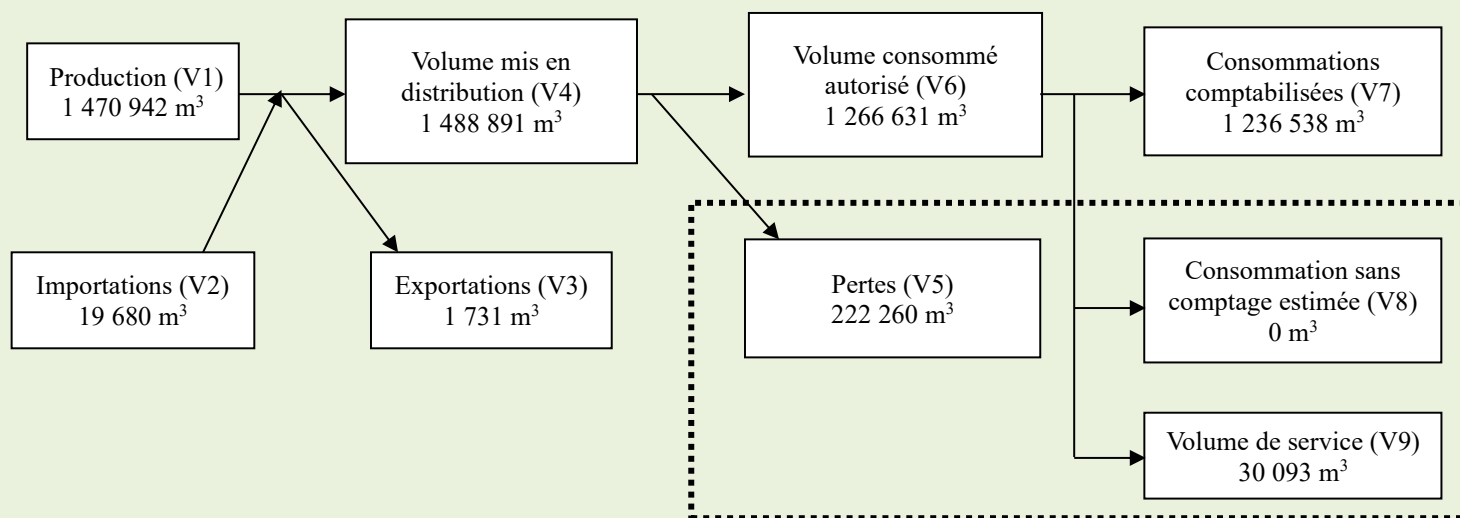
	Exercice 2022 en m³/an	Exercice 2023 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	40 556	30 093	-25,8%
Volume de service (V9)			

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m³/an	Exercice 2023 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 381 555	1 266 631	-8,3%



1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **485,98** kilomètres au 31/12/2023 (485,1 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,96 €/m ³	0,96 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	40,96 €	44,04 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,3139 €/m ³	0,3375 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,065 €/m ³	0,065 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,29 €/m ³

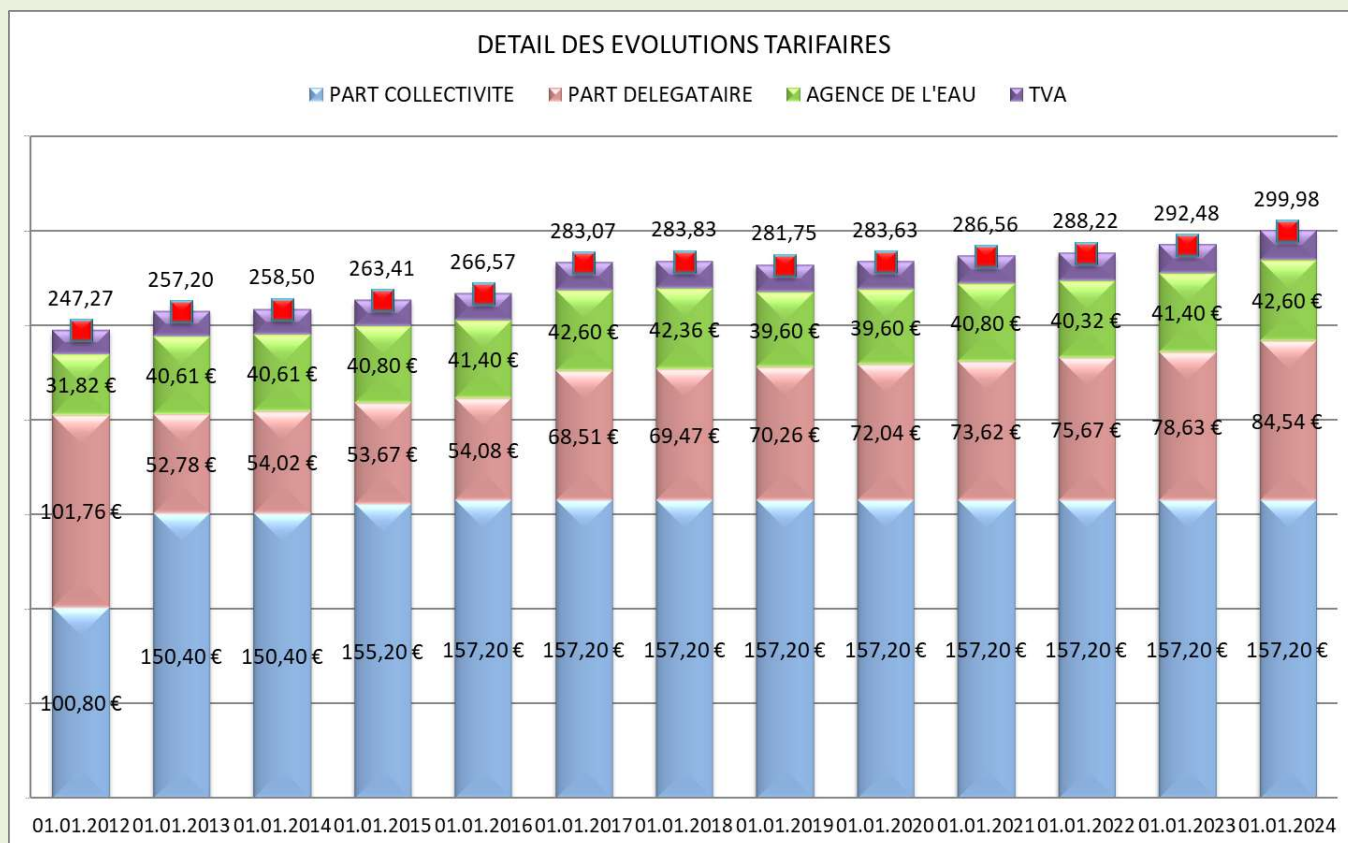
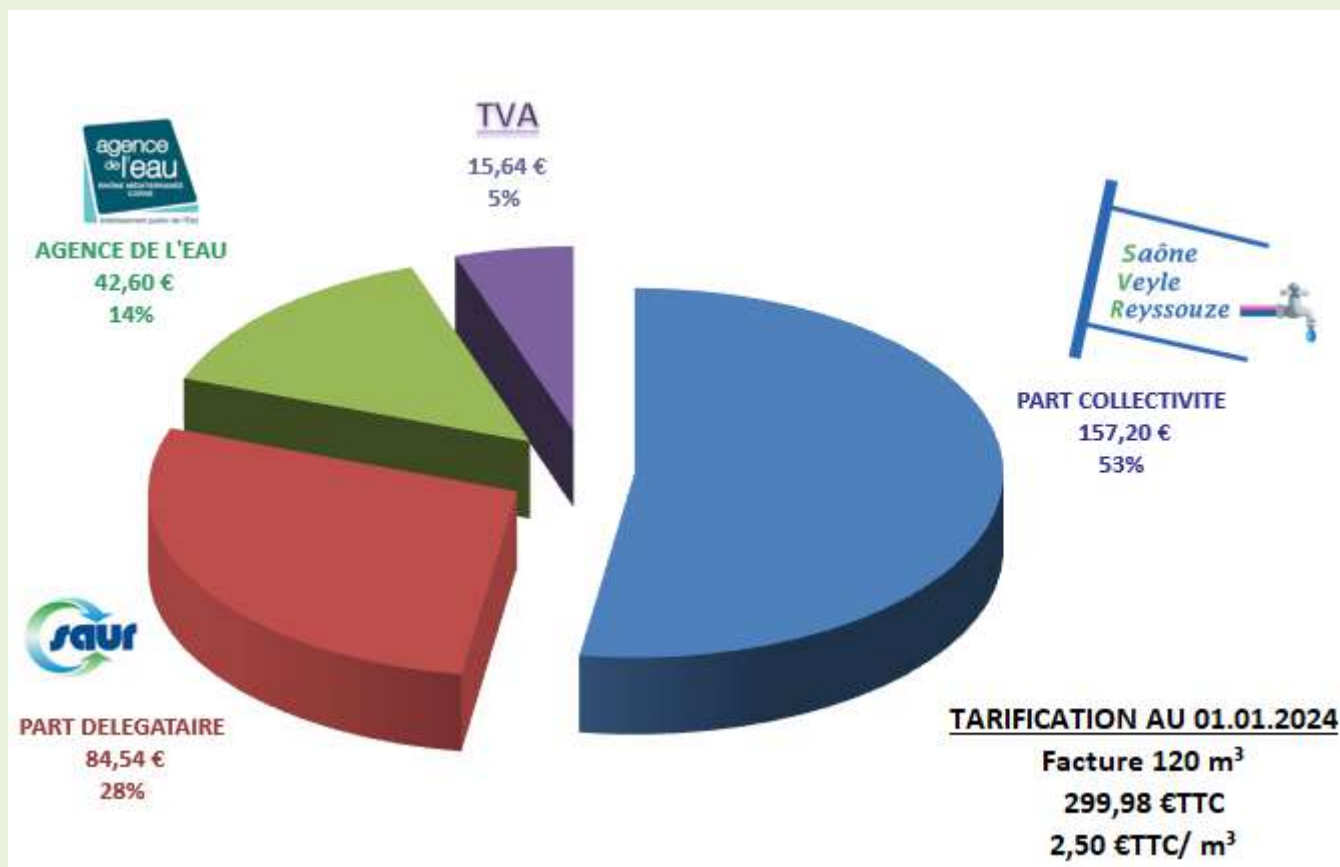
2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	42,00	42,00	0%
Part proportionnelle	115,20	115,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	157,20	157,20	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	40,96	44,04	7,5%
Part proportionnelle	37,67	40,50	7,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	78,63	84,54	7,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,80	7,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	3,6%
TVA	15,25	15,64	2,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,65	58,24	2,8%
Total	292,48	299,98	2,6%
Prix TTC au m³	2,44	2,50	2,5%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	37	1	36	0
Paramètres physico-chimiques	37	0	36	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	97,3%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

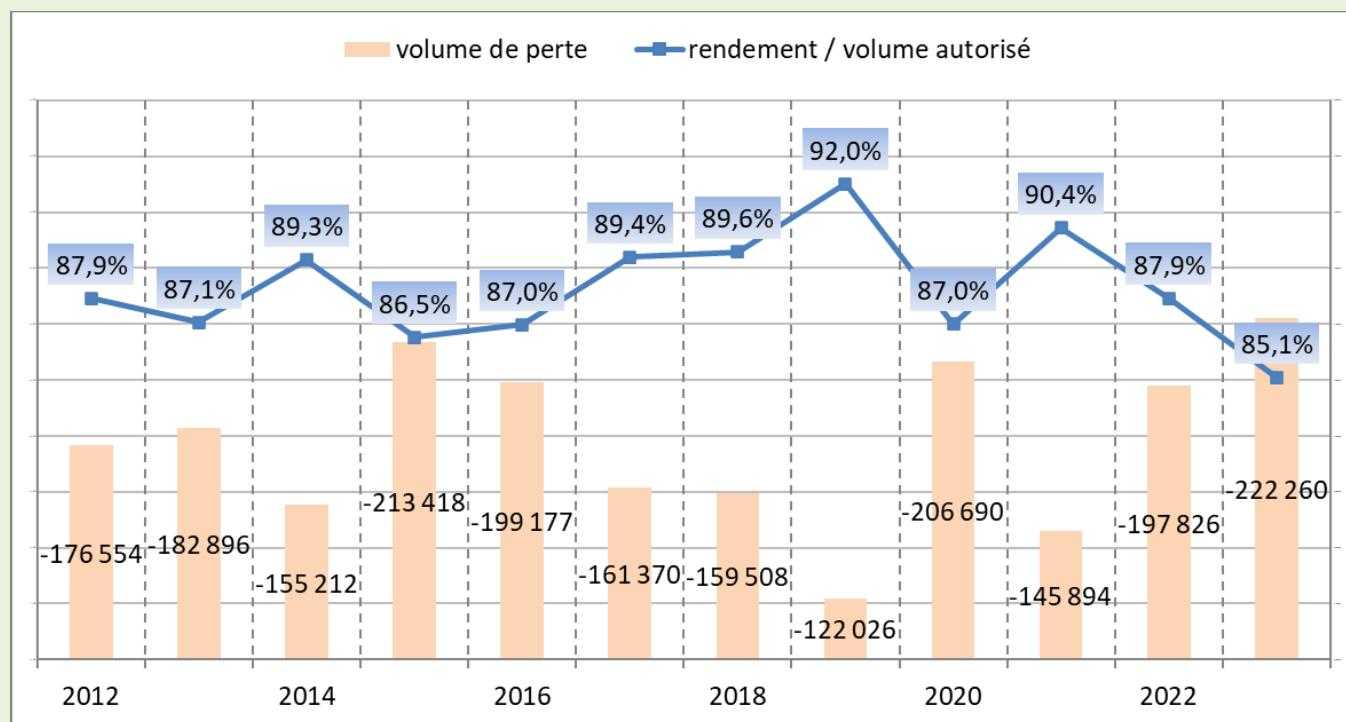
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	87,9 %	85,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	8,14	7,15



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

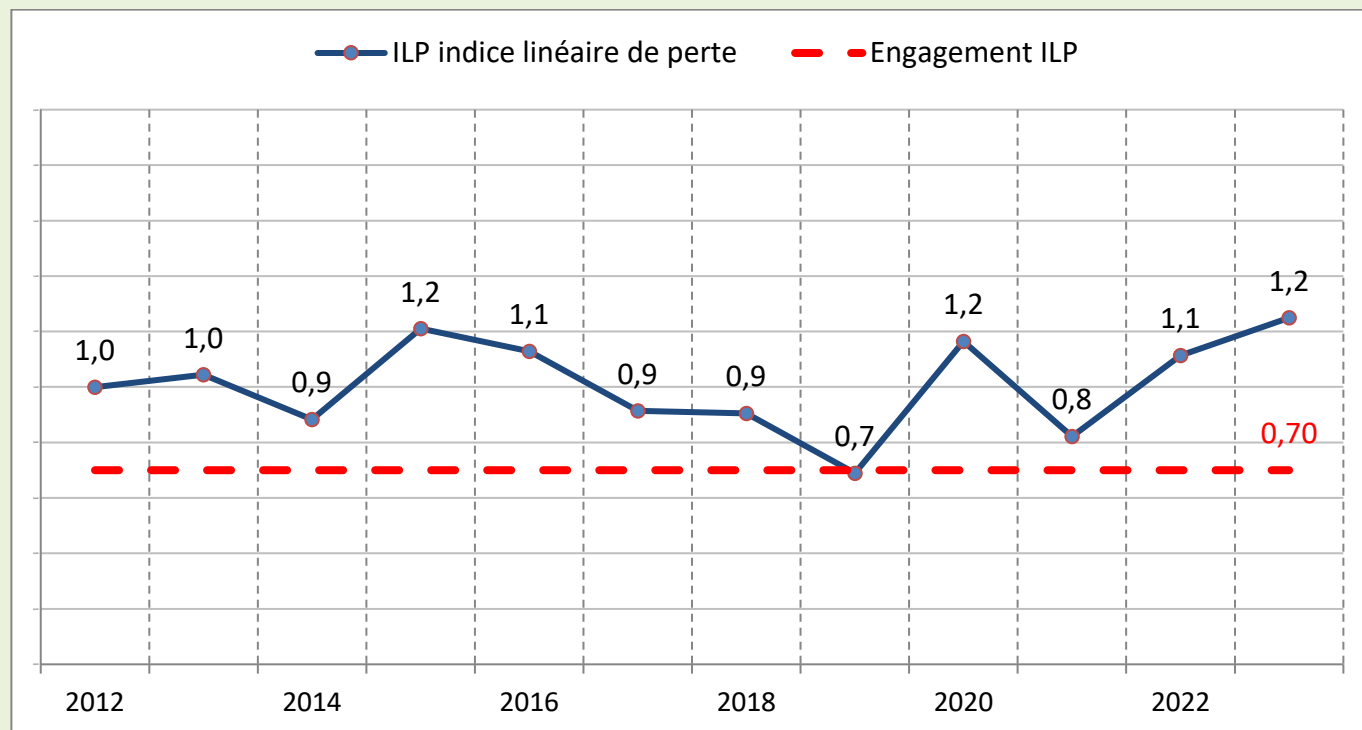
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m³/j/km (1,3 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m³/j/km (1,1 en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	4,193	5,330	7,365	11,884	6,096
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,59%	0,69%	0,92%	1,31%	1,44%

Au cours des 5 dernières années, 34,87 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,44% (1,31 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2022).

3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 37 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (31 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3,85 pour 1 000 abonnés (3,25 en 2022).

3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 96% (95% en 2022).

3.7.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	35 986	37 481
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	2 793 749	2 657 100
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	1,29	1,41

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 1,41% (1,29 en 2022).

3.8.Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 69

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 7,18 pour 1000 abonnés (5,98 en 2022).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 207	17 222
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,44	2,5
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,3%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,9%	85,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,3	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,1	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,31%	1,44%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Exercice 2023

partie 2 / service Saône Veyle

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Production	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.4.	Autres volumes.....	7
1.6.5.	Volume consommé autorisé	7
1.6.6.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	17
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	18
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	18
3.8.	Taux de réclamations (P155.1)	19
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	20
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SIE Saône Veyle
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bâgé-Dommartin, Bâgé-le-Châtel, Crottet, Feillens, Perrex, Pont-de-Veyle, Replonges, Saint-André-de-Bâgé, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 2012 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Suez Eau France
- Date de début de contrat : 01/04/2022
- Date de fin de contrat : 31/12/2031

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

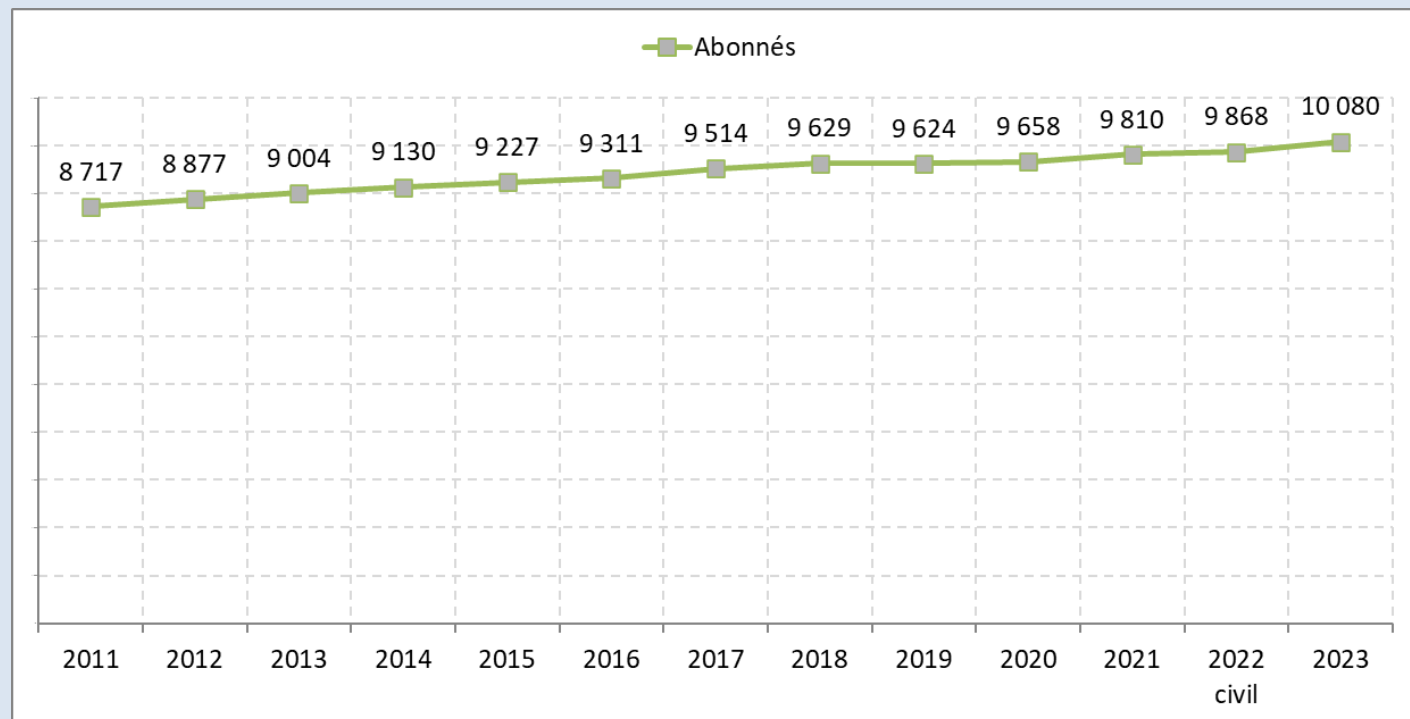
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 20 950 habitants au 31/12/2023 (20 780 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 080 abonnés au 31/12/2023 (9 868 au 31/12/2022).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Bâgé-Dommartin	1 803	1853
Bâgé-le-Châtel	496	504
Crottet	799	819
Feillens	1 653	1 690
Perrex	412	415
Pont-de-Veyle	904	900
Replonges	1 826	1 846
Saint-André-de-Bâgé	381	395
Saint-Cyr-sur-Menthon	826	871
Saint-Genis-sur-Menthon	231	247
Saint-Jean-sur-Veyle	537	540
Total	9 868	10 080

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27,32 abonnés/km au 31/12/2023 (26,81 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,11 habitants/abonné au 31/12/2022).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 558 854 m³ pour l'exercice 2023 (1 625 607 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Puits de La Vuidée	635 064	635 709	0,1%
Puits de La Madeleine	990 543	923 145	-6,8%
Total	1 625 607	1 558 854	-4,1%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

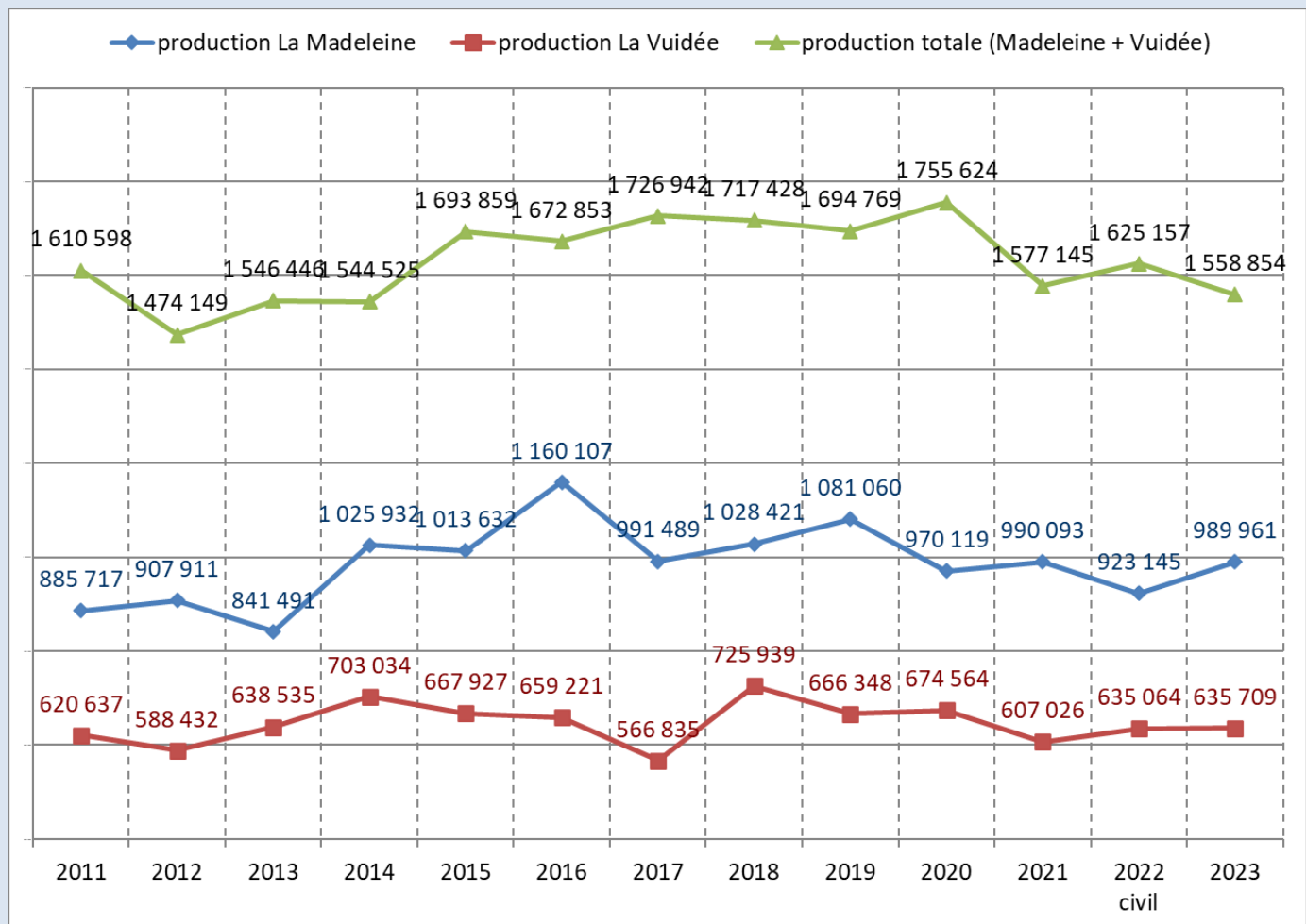
1.6.1. Production

L'eau pompée est distribuée après simple chloration.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Puits de La Vuidée	635 064	635 709	0,1%	80
Puits de La Madeleine	990 543	923 145	-6,8%	80
Total du volume produit (V1)	1 625 607	1 558 854	-4,1%	80

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total d'eaux traitées achetées (Basse Reyssouze et Veyle Chalaronne) (V2)	9 531	546	-94,3%	80



1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

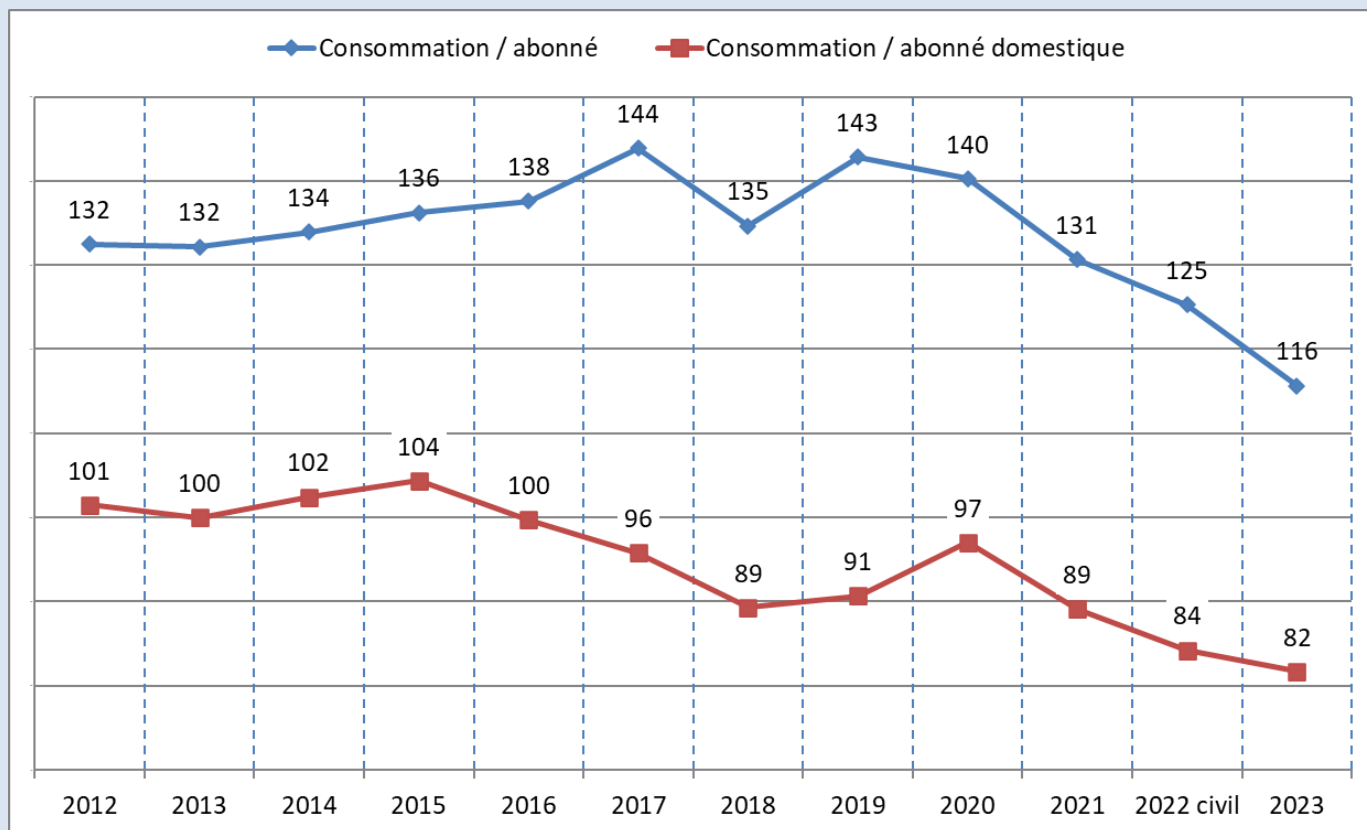
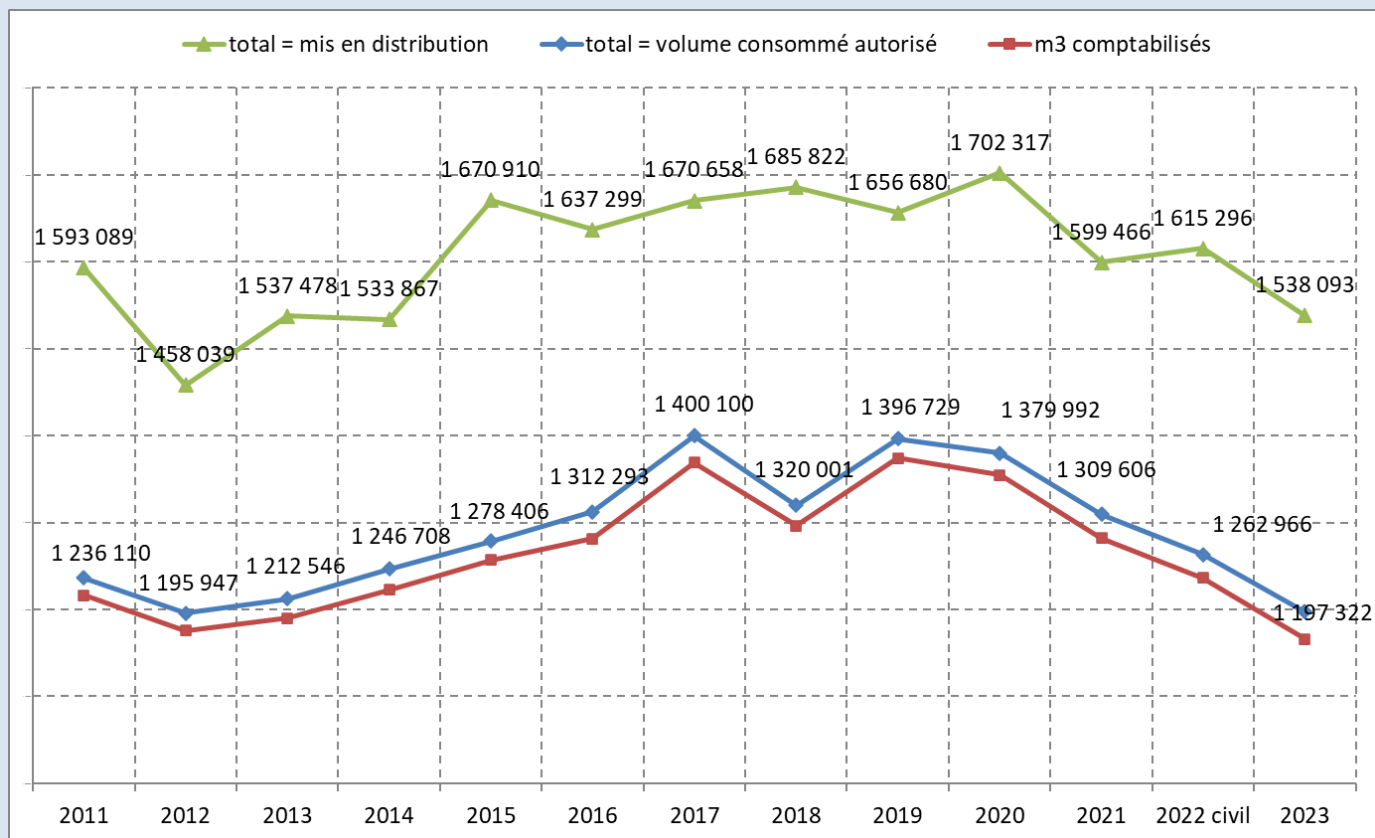
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	1 236 109	1 165 922	-5,7%
Total vendu à d'autres services (V3)	19 374	21 307	10%

1.6.4. Autres volumes

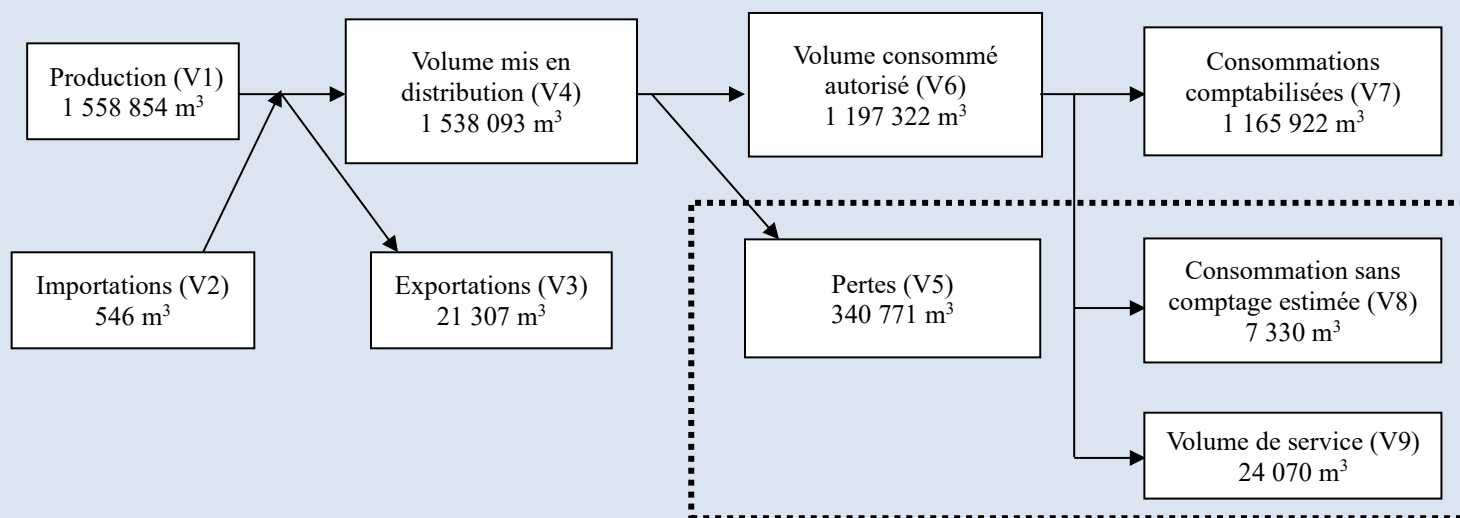
	Exercice 2022 en m³/an	Exercice 2023 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	12 910	7 330	-43,2%
Volume de service (V9)	13 947	24 070	72,6%

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m³/an	Exercice 2023 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 262 966	1 197 322	-5,2%



1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 368,9 kilomètres au 31/12/2023 (368,06 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

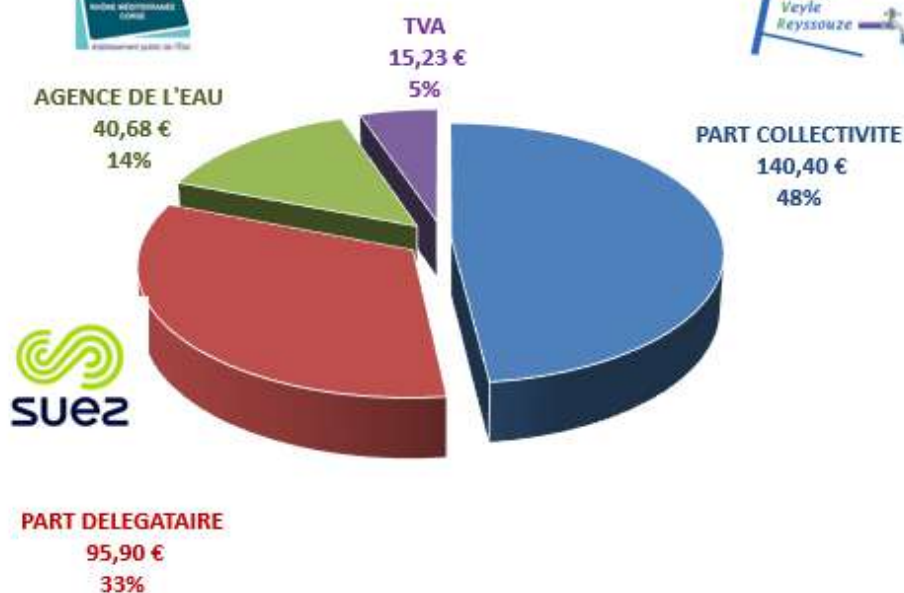
Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,74 €/m ³	0,82 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	45,06 €	46,03 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,4043 €/m ³	0,4156 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,049 €/m ³	0,049 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,29 €/m ³

2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	42,00	42,00	0%
Part proportionnelle	88,80	98,40	10,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	130,80	140,40	7,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	45,06	46,03	2,1%
Part proportionnelle	48,52	49,87	2,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	93,58	95,90	2,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,88	5,88	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	3,6%
TVA	14,51	15,23	5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,99	55,91	3,6%
Total	278,37	292,21	5%
Prix TTC au m³	2,32	2,44	5,2%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle et suivi au quotidien par télérelève.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

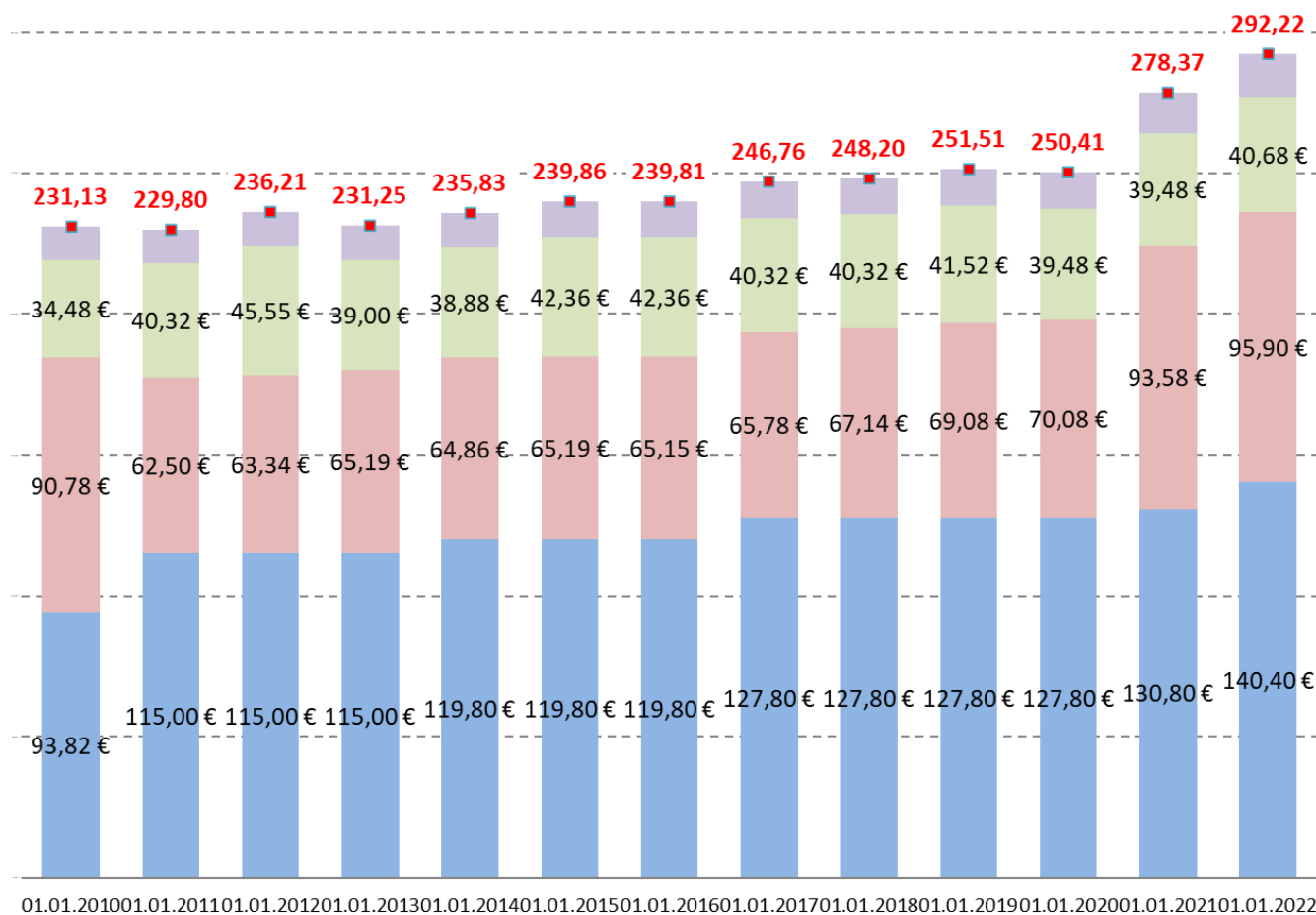


TARIFICATION AU 01.01.2024

Facture 120 m³
292,22 € TTC
2,44 € TTC/ m³

DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES

■ PART COLLECTIVITE ■ PART DELEGATAIRE ■ AGENCE DE L'EAU ■ TVA ■ PRIX TTC



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	47	0	46	0
Paramètres physico-chimiques	47	0	47	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

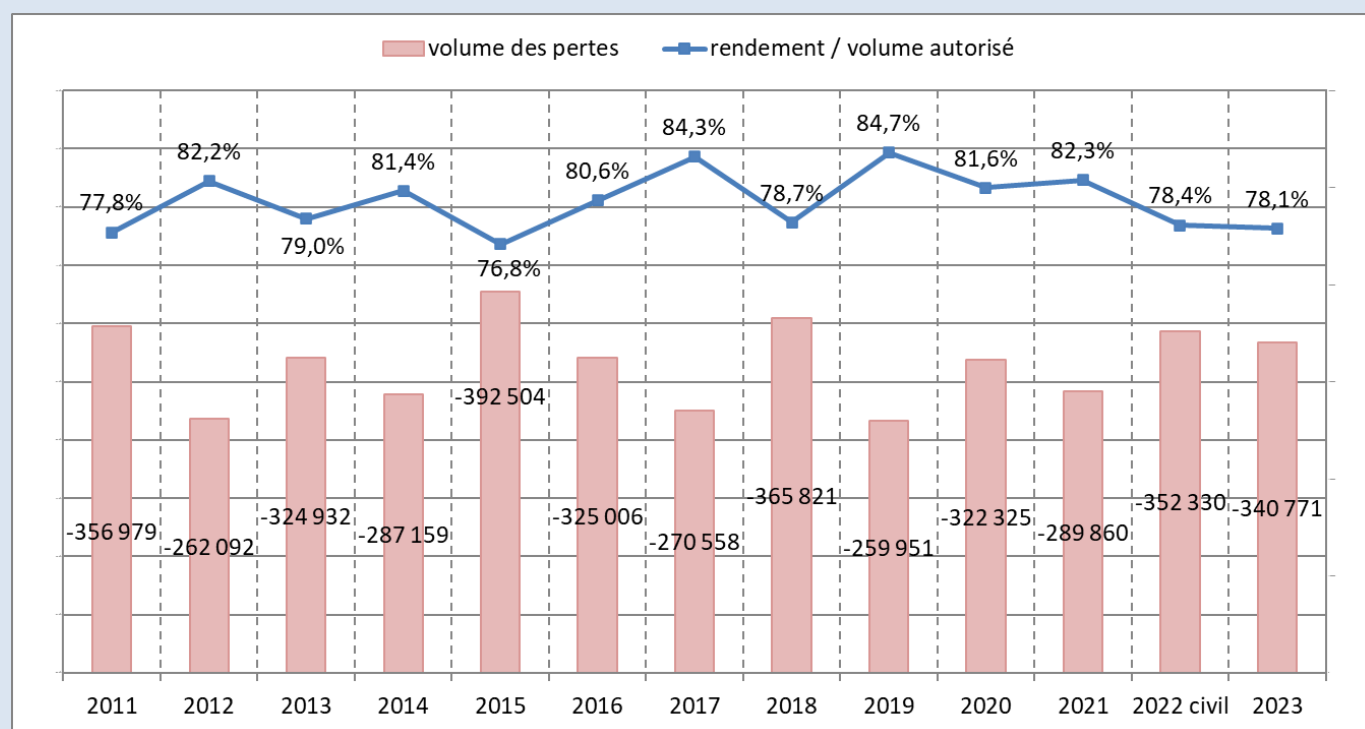
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	78,4 %	78,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	9,55	9,05



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

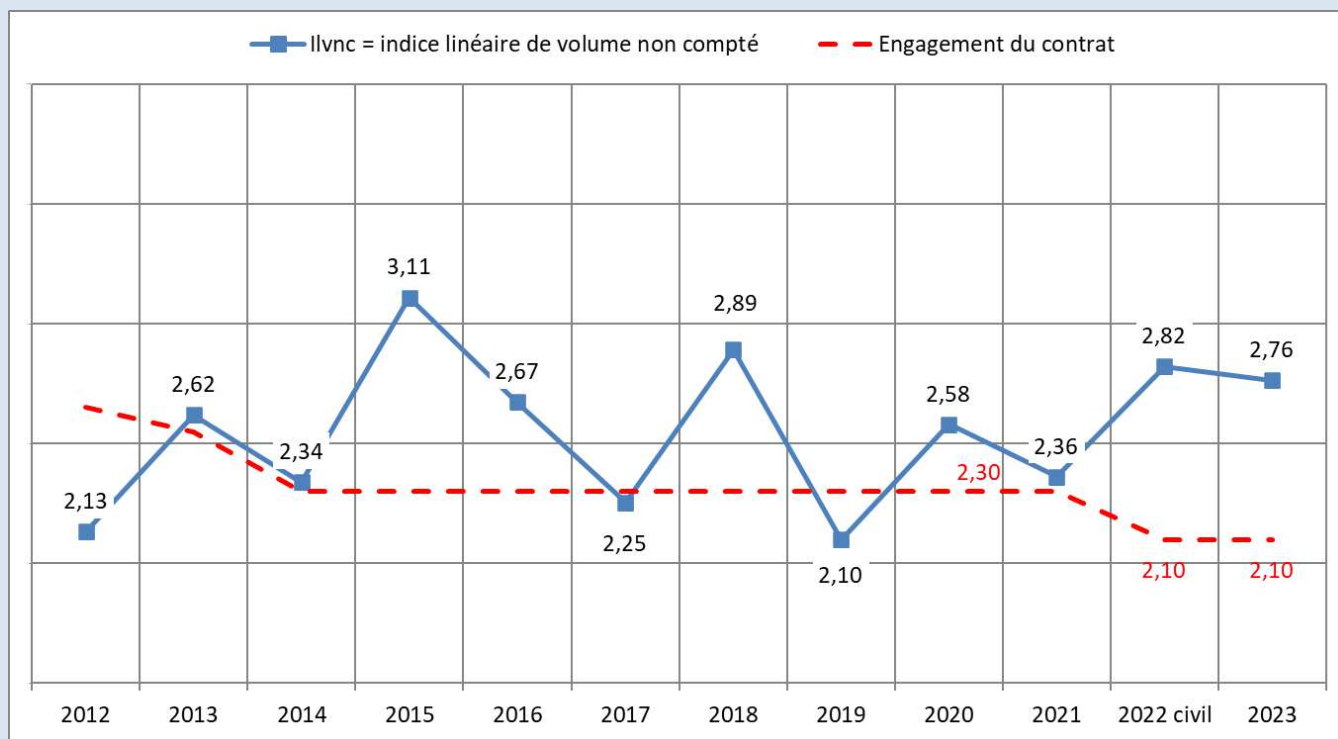
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,8 m³/j/km (2,8 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2,5 m³/j/km (2,6 en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	6,493	13,735	11,745	12,008	8,434
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,98%	2,52%	2,66%	3,09%	2,84%

Au cours des 5 dernières années, 52,42 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2,84% (3,09 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2022).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées

sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 18 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (9 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,79 pour 1 000 abonnés (0,91 en 2022).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 98% (96% en 2022).

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	38 940	40 425
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	2 433 469	2 516 510
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	1,6	1,61

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 1,61% (1,6 en 2022).

3.8.Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 70

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 6,94 pour 1000 abonnés (4,05 en 2022).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, 284 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2023 (0,0003 €/m³ en 2022).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 780	20 950
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,32	2,44
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,4%	78,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,8	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,6	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	3,09%	2,84%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0003	0,0002



Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

2023



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

1. Présentation du service
 2. Indicateurs de performance
 3. Tarification
 4. Investissements et état de la dette
- 

2023

1. Présentation du service : Abonnés

Basse Reyssouze

ARBIGNY
ASNIERES-SUR-SAONE
BEREZIAT
BOISSEY
BOZ
CHAVANNES-SUR-REYSSOUE
CHEVROUX
COURTES
CURCIAT-DONGALON
GORREVOD
MANTENAY-MONTLIN
MANZIAT
OZAN
PONT-DE-VAUX
REYSSOUE
SAINT-BENIGNE
SAINT-ETIENNE-SUR-REYS
SAINT-JEAN-SUR-REYSSO
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHO
SAINT-TRIVIER-DE-COURTE
SERMOYER
SERVIGNAT
VERNOUX
VESCOURS
VESINES



25 communes
délégataire : SAUR

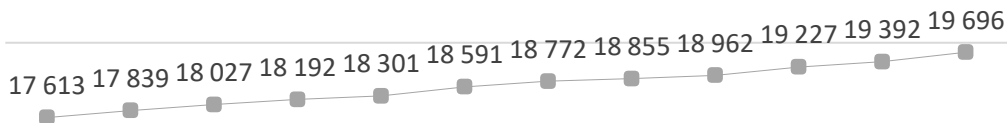
Saône Veyle

BAGE-DOMMARTIN
BAGE-LE-CHATEL
CROTTET
FEILLENS
PERREX
PONT-DE-VEYLE
REPLONGES
SAINT-ANDRE-DE-BAGE
SAINT-CYR-SUR-MENTHON
SAINT-GENIS-SUR-MENTHO
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE



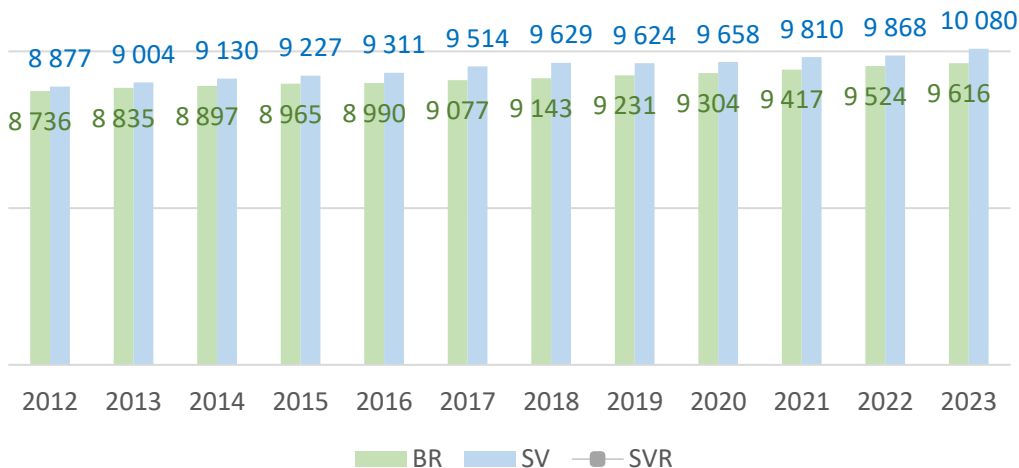
11 communes
délégataire : SUEZ Eau France

1. Présentation du service : Abonnés



19 196

**Abonnés
desservis**
(+ 1 357 en
10 ans)



38 172

Habitants
(population
municipale 2024)
BR : 17 222 hab.
1,8 hab/abonné
SV : 20 950 hab.
2,1 hab/abonné

1. Présentation du service : Ouvrages de production

Basse Reyssouze	Saône Veyle
Production	
3 puits à Asnières-sur-Saône	3 puits de La Vuidée et 2 puits de La Madeleine à Replonges
Usine de traitement (fer, manganèse, arsenic) à Boz Mise en service : 2020	Simple chloration
Usine : 400 m ³ /h Service Nord : 250 m ³ /h Service Sud : 150 m ³ /h	Service Nord : 300 m ³ /h Service Sud : 100 m ³ /h / puits

1. Présentation du service : Distribution

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
Réseaux			
km réseaux	486,0km	368,9 km	854,9 km
abonnés/km	20 ab/km	27 ab/km	23 ab/km
Ouvrages			
Réservoirs	Chevroux Courtes Saint Bénigne	Bâgé Crottet Dardaine Saint Cyr	7
Reprises Surpresseurs Rechlorations	Pompage Courtes Rechlo Manziat	Pompage Bâgé Pompage Crottet Rechlo Dardaine Rechlo St Cyr	6

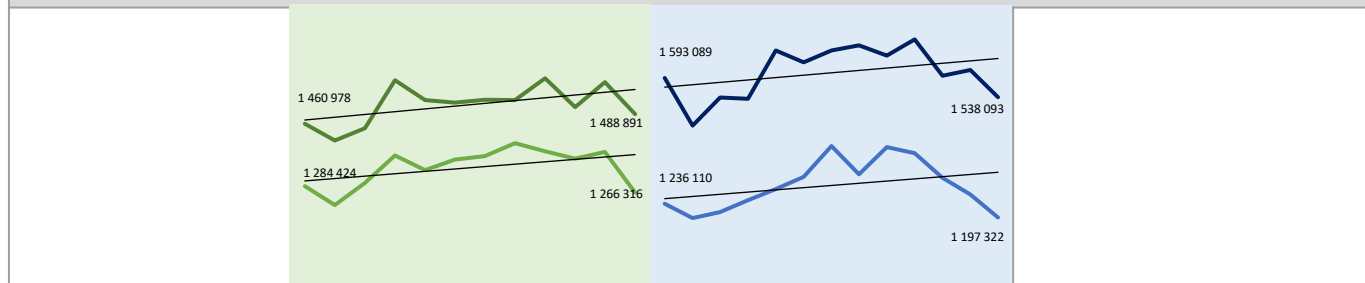
2. Indicateurs 2023 : Volumes distribués

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
Volumes distribués 2023 [et rappel 2022]			
Produit	1 470 942 m3 [1 619 340]	1 558 854 m3 [1 625 157]	3 029 796 m3 [3 244 497]
Importé	19 680 m3 [19 142]	546 m3 [9 531]	20 226 m3 [28 673]
Exporté	1 731 m3 [59 101]	21 307 m3 [19 392]	23 038 m3 [78 493]
Distribué	1 488 891 m3 [1 579 381]	1 538 093 m3 [1 615 296]	3 026 984 m3 [3 194 677]

2. Indicateurs 2023 : Volumes consommés

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
volumes consommés 2023 [et rappel 2022]			
comptabilisés	1 236 538 m3 [1 340 999]	1 165 922 m3 [1 236 109]	2 402 460 m3 [2 577 108]
m3/abonné	129 m3/an/ab [141] (80 m3 /abonné < 500 m3)	116 m3/an/ab [125] (82 m3/abonné < 500 m3)	122 m3/an/ab [133]
consommés autorisés	1 266 631 m3 3 470 m3/j	1 197 322 m3 3 280 m3/j	2 463 953 m3 6 750 m3/j

évolution des volumes produits /consommés de 2012 à 2023



2. Indicateurs de performance : Rendement

Rendement global SVR 2023 : 81,5% [2022 : 83,2%]

Rendement moyen national (2022) : 81,3%

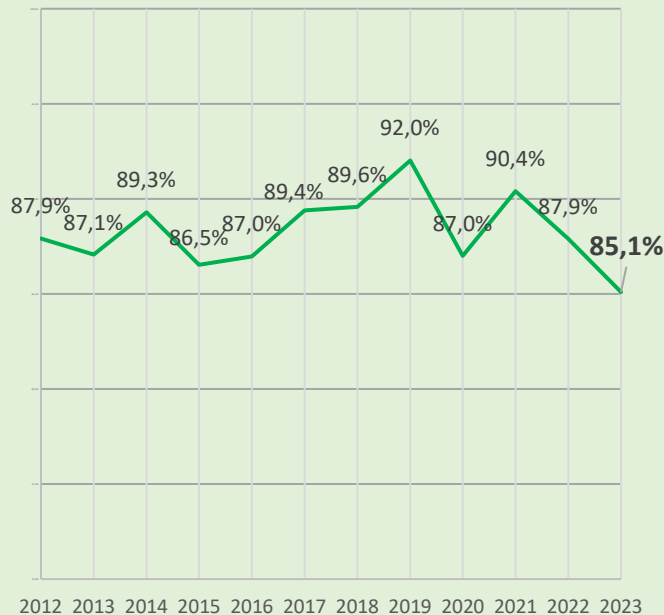
repère pour les réseaux

> 80 % : bon

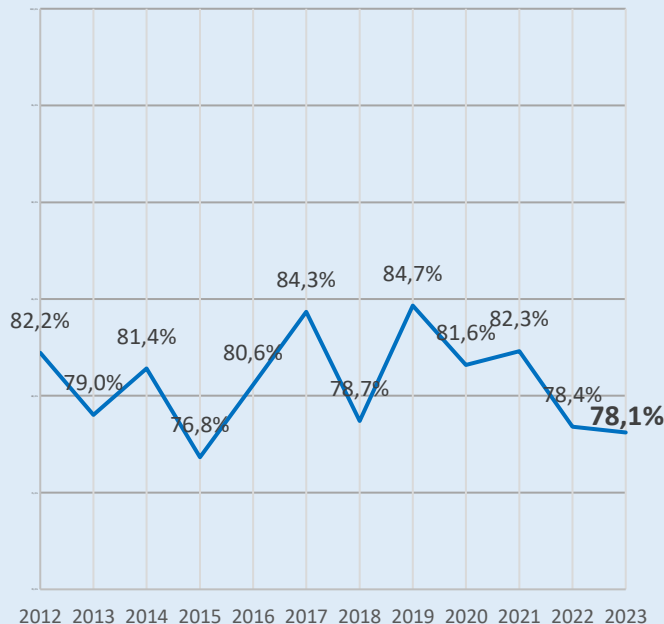
> 70% : acceptable

> 60% : médiocre

Basse Reyssouze : 85,1%



Saône Veyle : 78,1%



2. Indicateurs de performance : Indice Linéaire de Pertes

ILP global SVR 2023 : 1,8 m3/km/j [2022 : 1,8]

repère pour les réseaux

Ruraux < 25 ab/km

Semi-ruraux 25-50

< 1,5 : bon

< 3 : bon

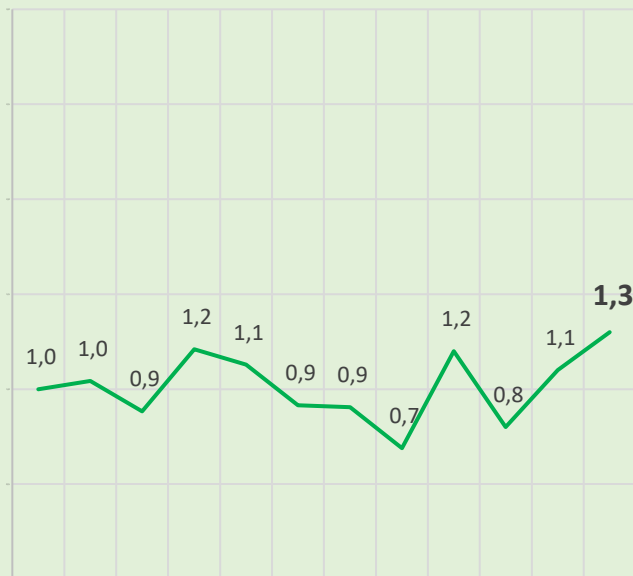
< 2,5 : acceptable

< 5 : acceptable

< 4 : médiocre

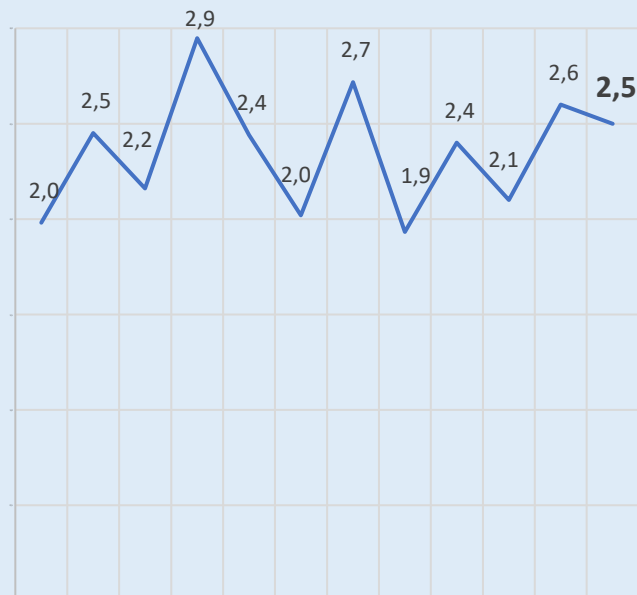
< 8 : médiocre

Basse Reyssouze : 1,3 m3/km/j



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

Saône Veyle : 2,5 m3/km/j



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

2. Indicateurs de performance : Qualité de l'eau

Contrôle Règlementaire (ARS) 2023 : taux de conformité

	Basse Reyssouze	Saône Veyle
Conformité aux limites de qualité		
Bactériologique	100%	100%
Physico-chimique	100%	100%
Conformité aux références de qualité		
Bactériologique	0 dépassement	2 dépassements Août 23 – Vuidée – Colif. Déc-23 – Pont de Veyle – Colif.
Physico-chimique	0 dépassement	0 dépassement

2. Indicateurs de performance : Renouvellement des réseaux

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
Renouvellement moyen national (2022) : 0,65%			
Linéaire	486,0 km	368,9 km	854,9 km
Renouvellement 2023	6,1 km	8,4 km	14,5 km
Renouvellement 2019-2023	34,8 km	52,4 km	87,3 km
Taux annuel de renouvellement	1,43%	2,84%	2,04%

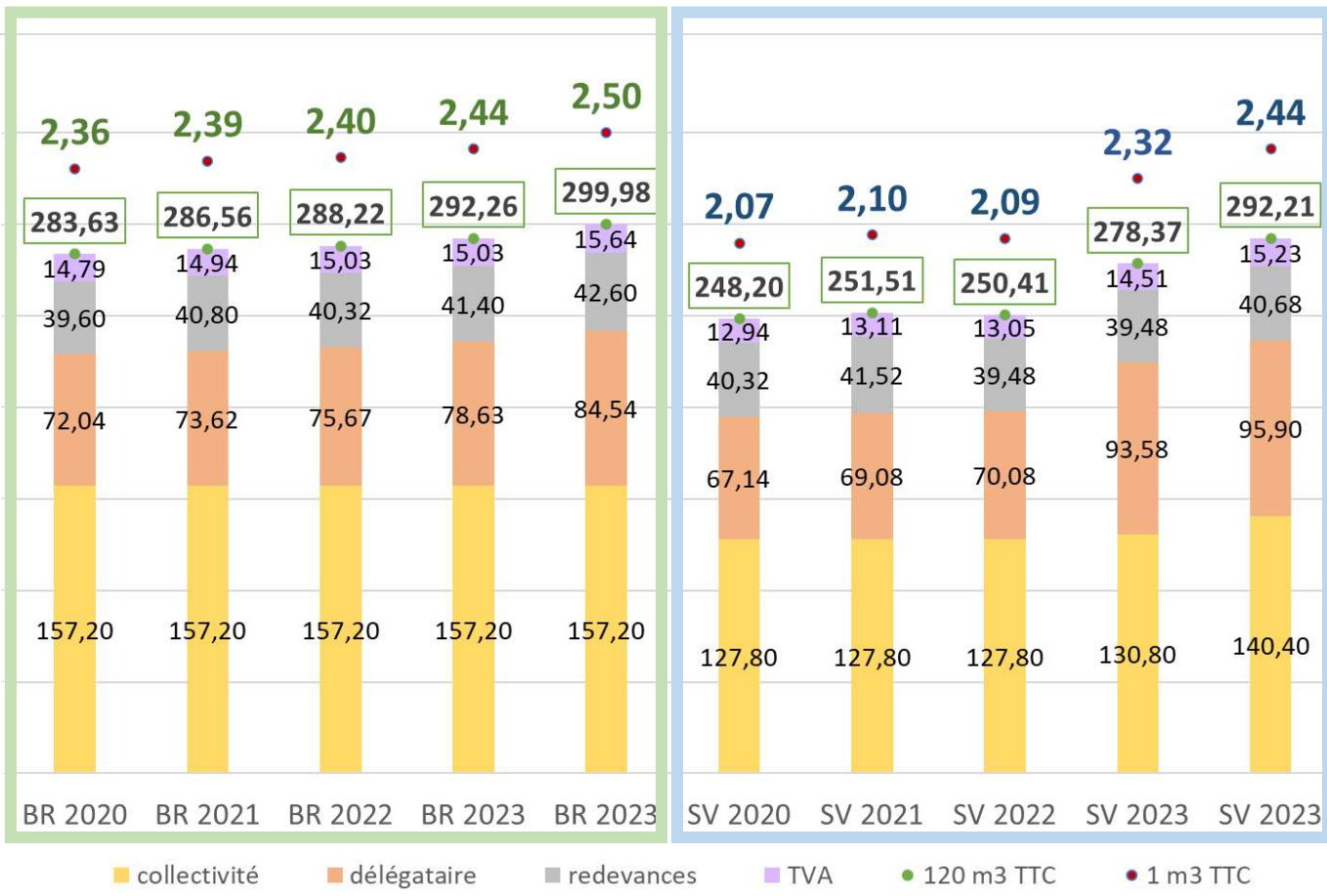
2. Indicateurs de performance : Critères financiers

	Basse Reyssouze	Saône Veyle
Recette vente d'eau : Collectivité + exploitant + redevances + TVA	2 786 100 €	2 662 670 €
Taux d'impayés (factures n-1 au 31.12)	1,3 %	2,0 %

3. Tarification : prix au 01.01 - 2023 et 2024

		Part Collectivité			Part Délégataire			Prix TTC yc Ag.Eau, TVA	
Tarif au 01.01		€/an	€/m ³	€/120	€/an	€/m ³	€/120	€TTC /120	€TTC /m ³
Basse Reyssouze	2023	42,00	0,96	157,20	40,96	0,3139	78,63	292,48	2,44
	2024	42,00	0,96	157,20	44,04	0,3375	84,54	299,98	<u>2,50</u>
Saône Veyle	2023	42,00	0,74	130,80	45,06	0,4043	93,58	278,37	2,32
	2024	42,00	0,82	140,40	46,03	0,4156	95,90	292,22	<u>2,44</u>

3. Tarification : prix au 01.01 – 2020 à 2024



4. Investissements et état de la dette – CA 2023

	Saône Veyle Reyssouze
Travaux réalisés en 2023 (dépenses d'investissement CA2023)	3 986 998 €
Etat de la dette au 31.12.2023	1 026 391 €
Epargne brute = CAF Brute = Recettes Réelles de Gestion Courante – Dépenses Réelles de de Gestion Courante (donc hors Amortissements et hors Recettes et Dépenses Exceptionnelles)	2 635 659 €
Durée de désendettement (capital restant dû / Epargne Brute)	0,39 année